

> La mobilité à Québec

Secteur de la rue du Parc-Marchand

Analyse du stationnement sur rue



Plan de la présentation

- Origine et historique
- Secteur à l'étude
- Analyse de la situation actuelle
- Constats et recommandation
- Période de questions et de commentaires

Origine et historique

- Nous avons reçu plusieurs requêtes concernant des problèmes de stationnement en période estivale sur les rues du Parc-Marchand et des Joncs.
- En raison de la proximité d'un commerce de locations d'embarcations avec accès à la rivière Saint-Charles, une partie de la clientèle du commerce se stationne dans les rues avoisinantes dues au manque de stationnement sur la propriété du commerce.
- Les résidents du secteur demandent une intervention de la Ville afin de réduire le nombre de véhicules stationnés dans les rues.
- Réception par la Ville, d'une mise en demeure transmise par certains citoyens du secteur

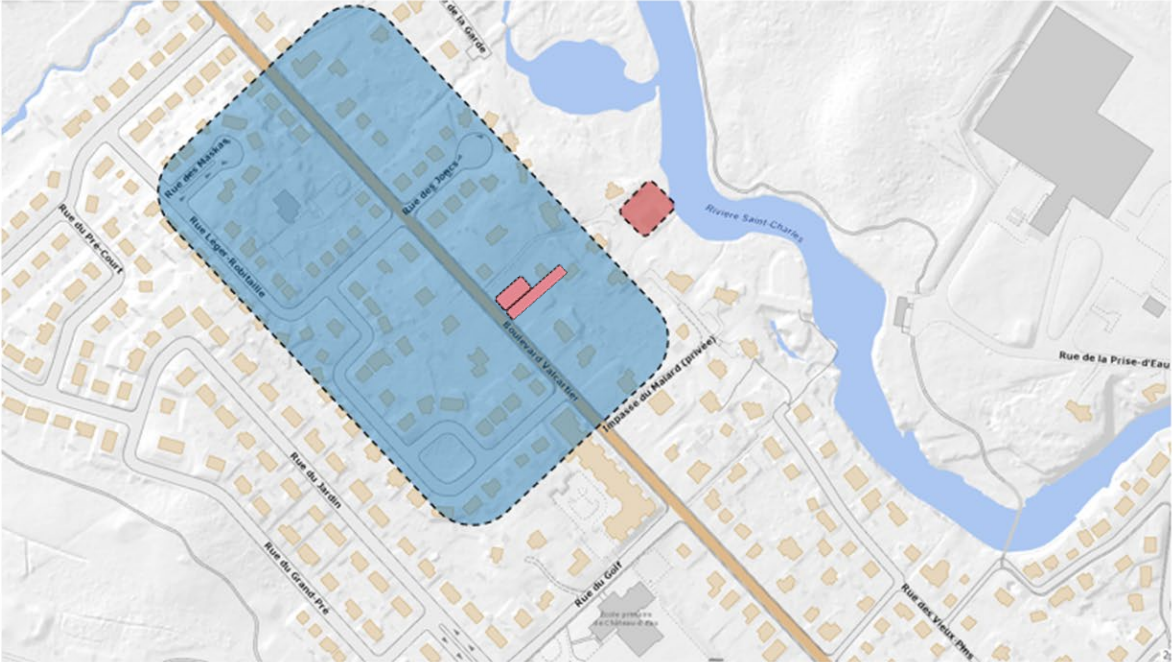
Origine et historique - Interventions récentes




Plusieurs terrains ont été proposés pour l'implantation d'un stationnement, aucun n'a fonctionné à ce jour

- 386, Impasse du Malard
- 12734, boulevard Valcartier
- 12722, boulevard Valcartier
- 13400, boulevard Valcartier
- École primaire de Château-d'Eau
- Centre de la petite enfance la Ribambelle
- Usine de traitement des eaux

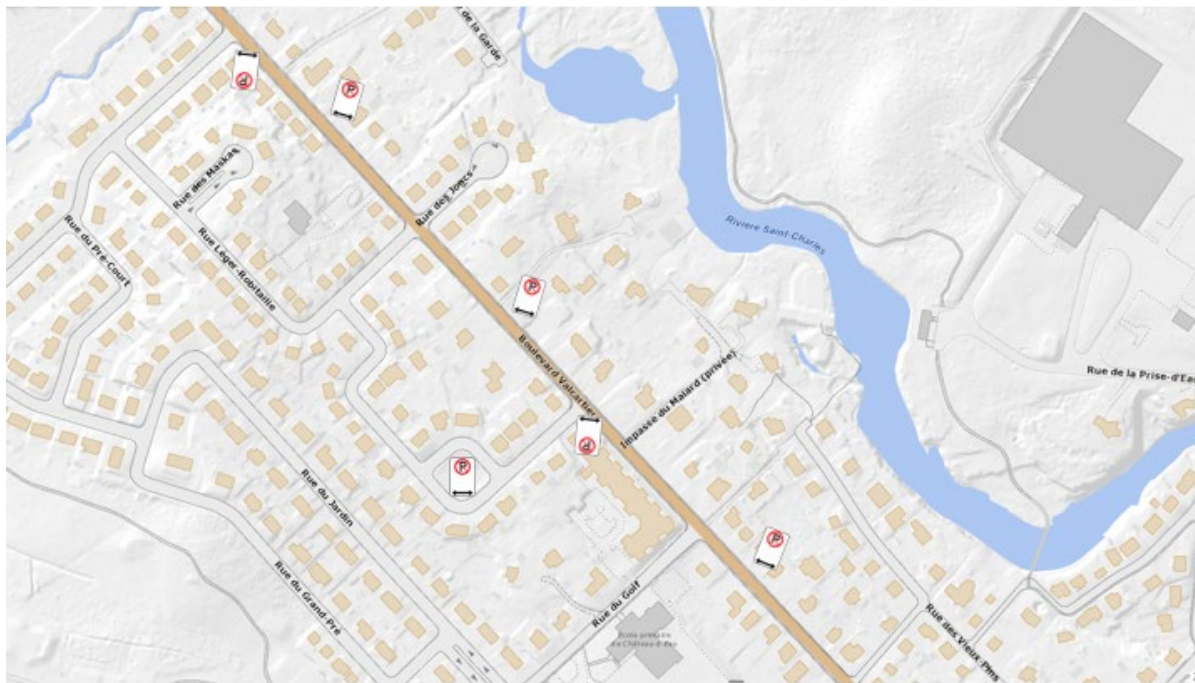
Plusieurs autres terrains dans un rayon d'un kilomètre. La relocalisation de l'entreprise a été également analysée sur un terrain de la Ville, situé sur la rue de la Garde.

Secteur à l'étude



-  Secteur à l'étude
-  Commerce
-  Stationnement du commerce

Analyse – Situation actuelle



Réglementation en vigueur

- Interdit de stationner sur le boulevard Valcartier, sur les deux côtés du boulevard depuis 2019
- Interdit de stationner autour du parc, sur la rue du Parc-Marchand



Analyse – Occupation en stationnement



— Zones de stationnements sur rue, utilisées par la clientèle du commerce

Constats et recommandations

Problématiques

1. Peu de stationnements disponibles pour les résidents en période estivale
2. Accessibilité aux propriétés difficile
3. Visibilité réduite
4. Circulation élevée
5. Manque parfois de civisme de la part de la clientèle du commerce

Constats et recommandations

Objectifs des interventions

1. Offrir de façon équilibré du stationnement sur rue pour les résidents et la clientèle
2. Permettre une meilleure accessibilité aux propriétés
3. Augmenter la visibilité afin de rendre la circulation sécuritaire
4. Favoriser l'utilisation en stationnement de façon plus respectueuse par l'ajout de mobilier urbain tel que des poubelles et de la signalisation rappelant le devoir de respecter l'état des lieux (ex. : ramasser ses déchets)



Recommandations

SIGNALISATION TEMPORAIRE

- Ajout de stationnement interdit dans certaines courbes
- Ajout de signalisation directionnelle
- Ajout d'affiches d'information

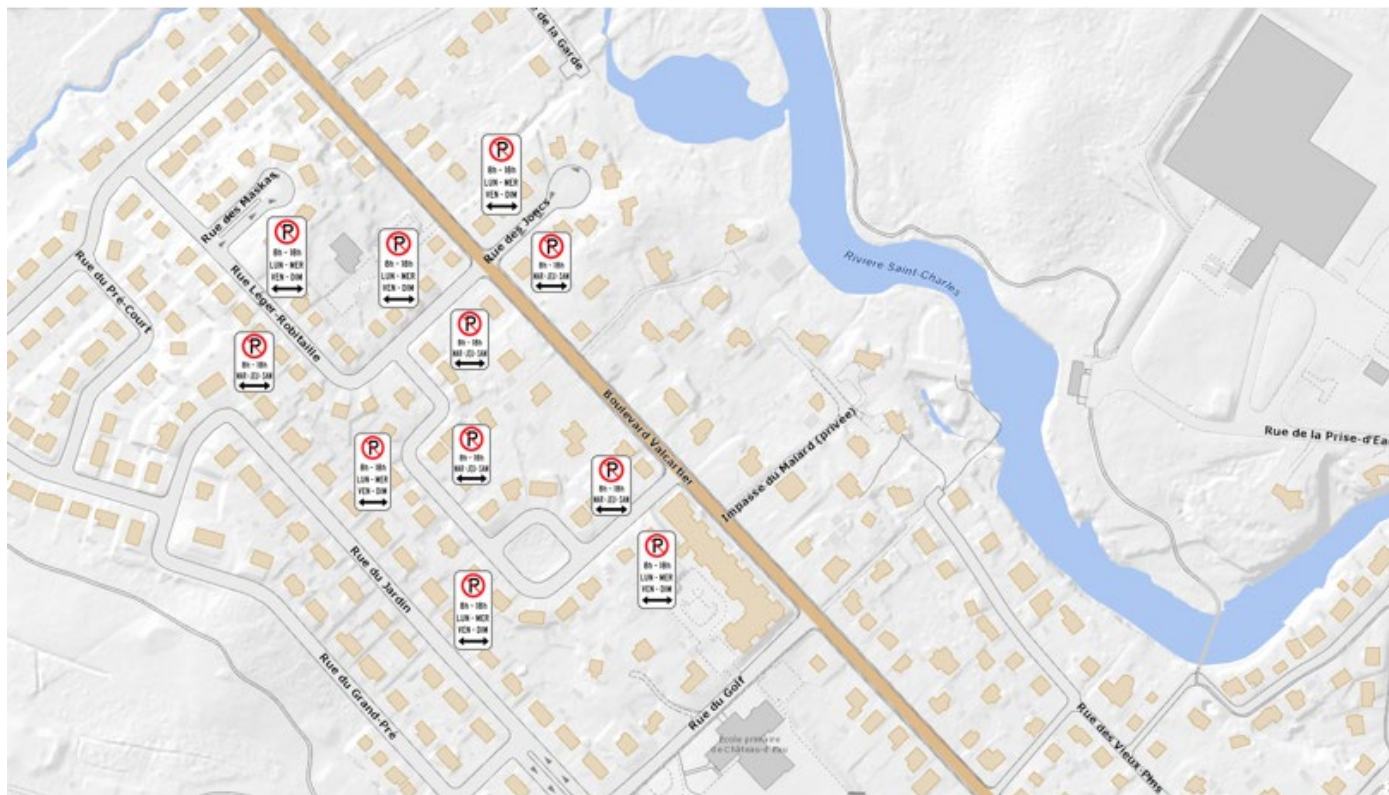
MOBILIER URBAIN

- Ajout de poubelles et bancs
- Ajout de balise centres de rue

Stationnement hors rue

Ajout d'espaces de stationnement à l'école Château-d'Eau et sur la rue du Jardin

Option 1 - Créer des zones de stationnement interdit en alternance



Option 2 - Interdire le stationnement à des périodes fixes

AVANTAGES

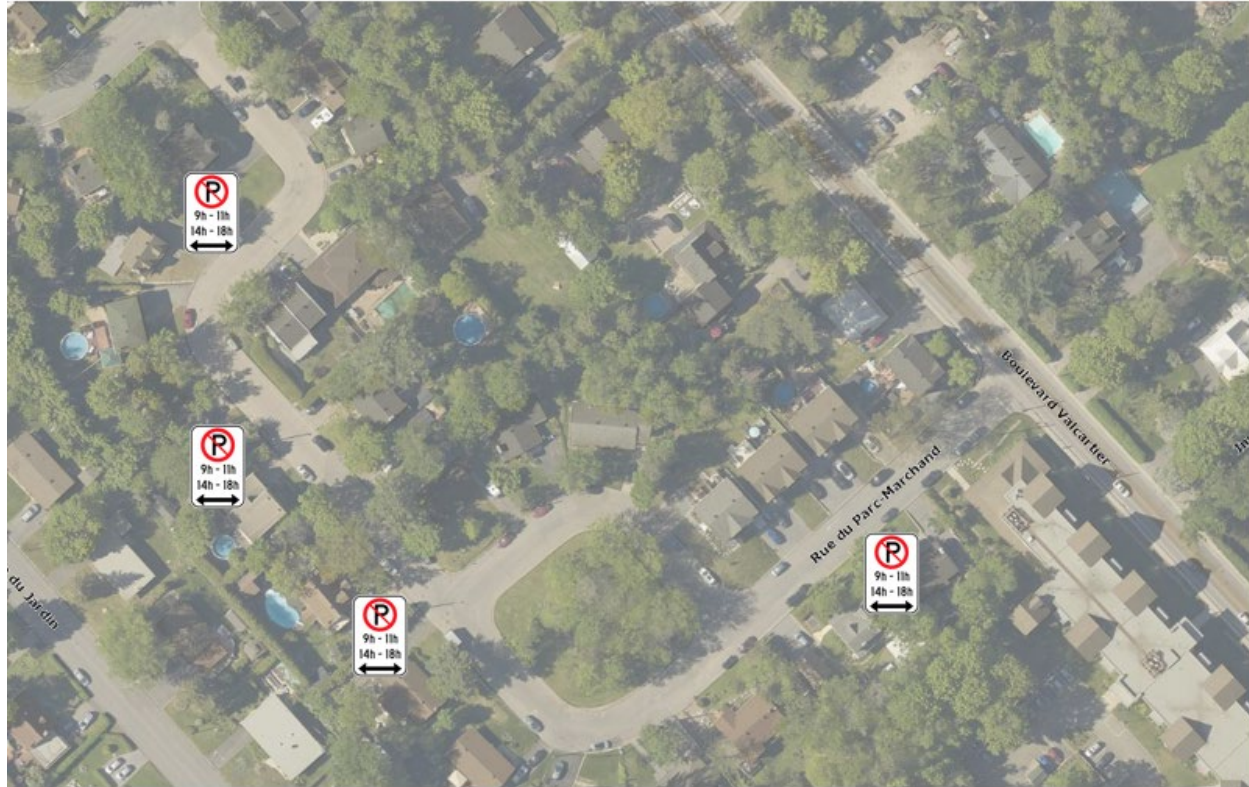
- Meilleure visibilité
- Diminue l'envahissement de la clientèle sur le côté de la mesure
- Améliore l'accessibilité aux propriétés
- Permet le stationnement en dehors des heures prescrites (longue durée, livraison, débarcadère)

INCONVÉNIENTS

- Les résidents ne peuvent se stationner pendant la période d'interdiction
- Favorise une augmentation de la vitesse de circulation
- Déplacement des voitures sur les rues avoisinantes
- Nécessite une présence policière accrue pour assurer le respect de la signalisation
- Possible baisse de la clientèle du commerce



Option 2 - Interdire le stationnement à des périodes fixes



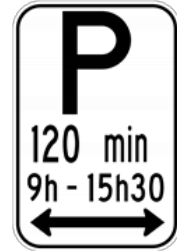
Option 3 - Créer des zones de stationnement limité

AVANTAGES

- Meilleure visibilité
- Diminue l'envahissement de la clientèle sur le côté de la mesure
- Améliore l'accessibilité aux propriétés
- Permet le stationnement en dehors des heures prescrites (longue durée, livraison, débarcadère)

INCONVÉNIENTS

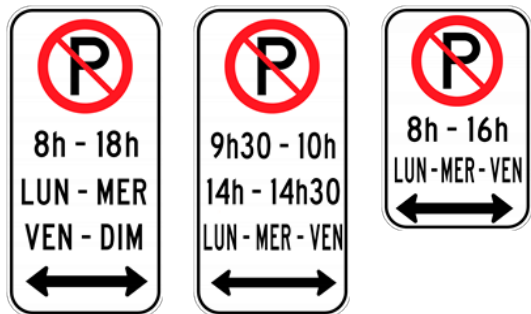
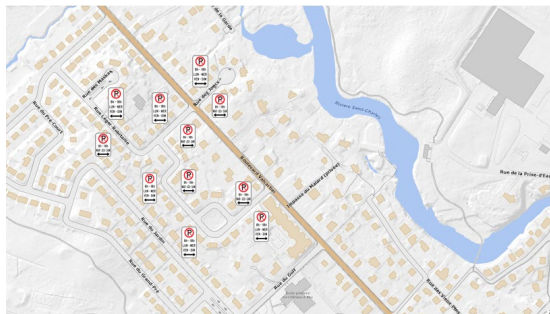
- Les résidents ne peuvent se stationner pendant la période d'interdiction
- Favorise une augmentation de la vitesse de circulation
- Déplacement des voitures sur les rues avoisinantes
- Nécessite une présence policière accrue pour assurer le respect de la signalisation
- Possible baisse de la clientèle du commerce



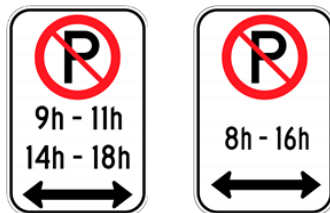
Option 3 - Créer des zones de stationnement limité



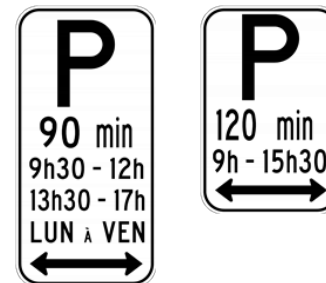
Option 1 - Créer des zones de stationnement interdit en alternance



Option 2 - Interdire le stationnement à des périodes fixes



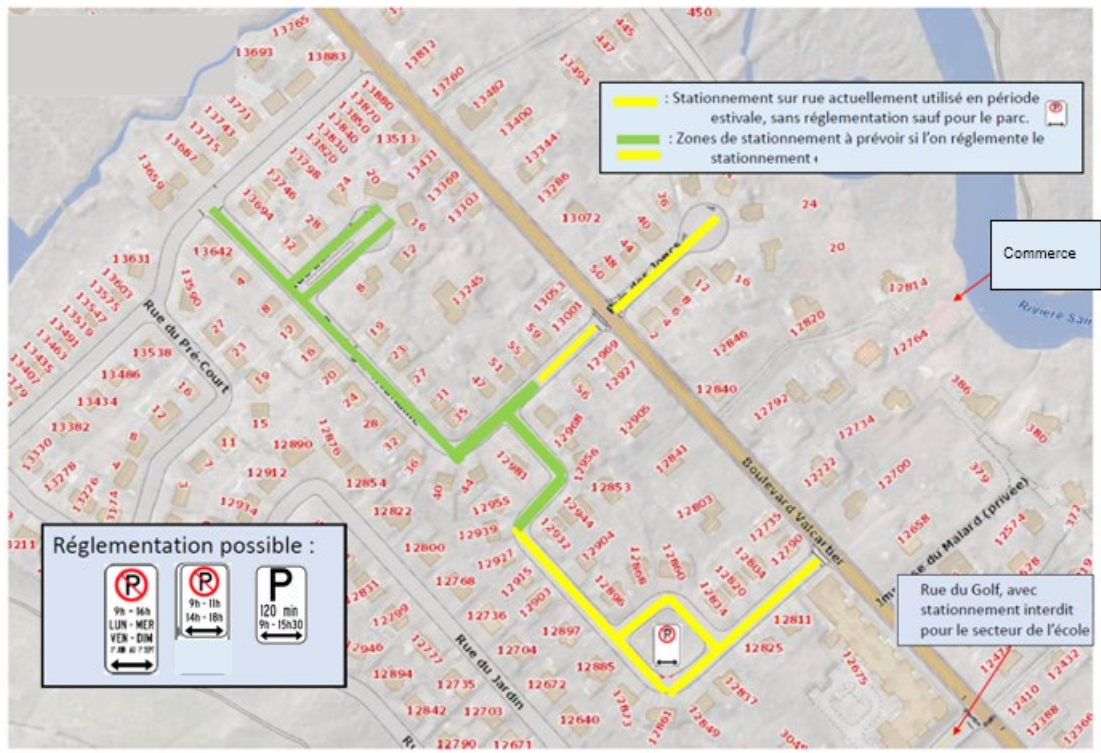
Option 3 - Créer des zones de stationnement limité





Option 4 Statut quo

Constats et recommandations



Exemple de l'étendue possible du stationnement en ajoutant une réglementation

Constats

- Il n'est pas possible d'interdire le stationnement seulement pour la clientèle d'un commerce
- Toutes les options offriront des avantages et des contraintes aux résidants du secteur
- Toutes les options occasionneront des contraintes au commerce
- Le choix de la réglementation dépend du besoin et des priorités pour le secteur

Questions et commentaires?



Merci

